
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 octobre 2025 à 19h00

Salle des associations

Convocation du 7 octobre 2025

Nombre de conseillers : 10

Présents : 6

Votants : 6

Présents : C Aboudaram, YM Laferrière, I Mariou, F Dioso, M Sonet, A Nègre

Absents : L Gachard, L Fernandez, K Audinet, JL Michel

Secrétaire de séance : I Mariou

ORDRE DU JOUR

En l'absence de M le maire, la réunion est présidée par C Aboudaram (1^{ère} adjointe)

- Indemnités attribuées à M le maire

Depuis le début du mandat en 2020, le montant des indemnités attribuées à Mr le maire s'élève à 1000€/mois. Faisant suite à son départ à l'étranger, il a informé par courrier la préfecture de son impossibilité à exercer ses fonctions. À compter de cette date, ses indemnités peuvent lui être retirées et attribuées au 1^{er} adjoint qui assure la fonction de maire par intérim. Mme Aboudaram précise qu'elle ne souhaite absolument pas bénéficier du report de ces indemnités, la commune en ayant besoin au vu de la situation financière dans laquelle elle se trouve. Elle propose la suppression pure et simple des indemnités attribuées à Mr Gachard

Vote : contre 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité des présents

- Délégations accordées à Mr le maire

L'article L 2122-22 du CGCT (code général des collectivités territoriales) liste 31 matières pouvant être déléguées au maire par le conseil municipal. Suite à la nomination de la 1^{ère} adjointe pour assurer la fonction de maire par intérim, il est proposé de retirer toutes délégations à Mr Gachard et de les attribuer à Mme Aboudaram.

Vote : contre 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité des présents

- Mise à disposition des salles dans le cadre des élections municipales

2 listes sont actuellement en préparation et ont demandé d'utiliser la salle des fêtes. Mme Aboudaram propose une mise à disposition gratuite et équitable entre les différentes listes. Après discussion, les membres du conseil municipal s'accordent pour que chacune bénéficie de 3 dates, dans délai de prévenance particulier.

Vote : contre 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité des présents

- QUESTIONS DIVERSES

- Mme aboudaram : a récupéré la signature et les habilitations nécessaires sur l'ensemble des sujets. La situation financière est très très préoccupante. La CRC (cours régionale des comptes) a communiqué son avis vendredi dernier, à ce jour pas de détection de malversations, a indiqué que l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la situation n'étaient pas en sa possession. Pour

l'instant la commune bénéficie de l'assistance de la DRFIP (direction régionale des finances publiques) et du soutien technique de la CALI (communauté d'agglomération du libournais). A l'issu de la remise à plat de toute la comptabilité, il sera nécessaire de procéder à une DM (décision modificative) afin de permettre le règlement des factures en instance. Après discussion avec les 2 autres adjoints, il est prévu de voter le budget 2026 dès le mois de janvier afin d'avoir une vue claire sur les possibilités financières de la commune.

Dans l'attente de la date à laquelle il sera possible de délibérer sur la DM, la date du prochain conseil municipal ne sera pas fixée ce soir

- Mr Dioso : décorations Noël récupérées gratuitement, il ne reste qu'à les installer. Quel créneau dispo pour les employés municipaux pour cette tâche ? (demande à M Laferrière)
- Mme Mariou : rappel de la soirée « octobre rose » samedi 25 à la salle, comédie musicale par le groupe Balymanisongs, réservations en cours.

Séance levée à 19h15

Secrétaire de séance
Isabelle MARIOU